

16 janvier 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ROUGIER

(Eurolist)

Par courrier du 15 janvier 2008, Indépendance et Expansion SICAV (5 allée Scheffer, L-2520, Luxembourg) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 24 octobre 2007, par suite d'une acquisition d'actions ROUGIER sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société ROUGIER et détenir à cette date 70 810 actions ROUGIER représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 3,48% des droits de vote de cette société (1).

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 15 janvier 2008, 77 973 actions ROUGIER représentant autant de droits de vote, soit 5,61% du capital et 4,01% des droits de vote de cette société (2).

(1) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 1 389 936 actions représentant 2 035 671 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Sur la base d'un capital composé de 1 389 936 actions représentant 1 945 671 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.